

#### 4.121 Accroître le rythme et l'ampleur de la conservation du biome méditerranéen

RECONNAISSANT que les écosystèmes de type méditerranéen de la planète - dans le bassin méditerranéen, dans la partie méridionale de l'Afrique du Sud, au sud et au sud-ouest de l'Australie, au sud-ouest des États-Unis (Californie) et au nord-ouest du Mexique (Baja California), ainsi qu'au nord et au centre du Chili - connaissent une situation de crise, avec un rapport de plus de huit fois la superficie d'habitats naturels transformés pour la superficie d'habitats protégés, et qu'ils sont parmi les systèmes naturels les plus transformés et les moins protégés du monde ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les écosystèmes méditerranéens de la planète sont extrêmement riches en endémisme et en biodiversité, abritant plus de 20% des espèces de plantes connues et occupant moins de 2% de la superficie émergée du globe, et constituant, partout où ils existent, des centres mondiaux de biodiversité, comme l'indique la Recommandation 3.102 *Conservation des écosystèmes de type méditerranéen* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que la valeur des écosystèmes naturels méditerranéens reste insuffisamment reconnue par les principales parties prenantes de chaque région où ils existent, et que des efforts considérables doivent être consentis pour évaluer et comprendre les valeurs de ces habitats, et accroître la sensibilisation à leur égard ;

NOTANT que les responsables mondiaux de la conservation se sont réunis dans le bassin méditerranéen, le plus vaste écosystème méditerranéen du monde, à l'occasion de la 4e Session du Congrès mondial de la nature (Barcelone, 2008) ;

APPELANT L'ATTENTION sur l'évaluation mondiale du biome méditerranéen menée par The Nature Conservancy (TNC) et d'autres partenaires, ainsi que sur les problèmes tragiques et urgents qu'elle a révélés, témoignant de la protection insuffisante et de l'ampleur de la menace qui pèse sur les communautés méditerranéennes de la planète, en particulier dans le bassin méditerranéen et au Chili ;

RECONNAISSANT ENFIN que s'ils bénéficient d'une gestion écologique efficace, les systèmes méditerranéens favorisent des cultures, des sociétés et des économies importantes, et procurent des services de valeur à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, tels que :

- a) une agriculture qui contribue à la subsistance des communautés locales et fournit des produits à haute valeur ajoutée, prisés dans le monde entier, tels que le vin ;
- b) tous les types de tourisme, y compris l'écotourisme ;
- c) des lieux où il fait bon vivre et travailler ;
- d) de l'eau pour la consommation humaine, l'énergie et l'agriculture dans des régions arides ; et
- e) des produits végétaux indigènes de consommation courante dans les ménages du monde entier ;

APPELANT EN OUTRE L'ATTENTION sur les incidences négatives dramatiques des activités humaines, à des degrés divers, sur chacun de ces systèmes dans le monde entier, y compris mais non exclusivement :

- a) le développement des infrastructures ;
- b) l'urbanisation et la croissance non planifiée ;
- c) l'introduction d'espèces envahissantes et leur propagation ;
- d) les pratiques touristiques préjudiciables à l'environnement ;
- e) une gestion inadaptée du feu ; et
- f) une gestion inadaptée de l'eau, avec des incidences sur la qualité, la quantité et le débit de l'eau ;

CONSTATANT l'impact démesuré des changements climatiques sur les plantes, les animaux, les sociétés humaines et les fonctions des écosystèmes méditerranéens du monde entier ;

RECONNAISSANT qu'une augmentation significative du rythme et de l'ampleur de la conservation dans les régions méditerranéennes s'impose de toute urgence pour modifier les attitudes et les comportements de la société en matière de gestion des ressources naturelles ; et

CONSTATANT AVEC PRÉOCCUPATION que ces engagements n'ont pas apporté de réponse adéquate au problème de la transformation rapide des écosystèmes méditerranéens et que, malgré la crise que connaissent les écosystèmes méditerranéens, le mouvement de la conservation n'a pas fait grand-chose pour augmenter le rythme et l'ampleur de la conservation des régions méditerranéennes de la planète, de telle sorte qu'aujourd'hui, seulement 5% de tous les habitats méditerranéens bénéficient d'un statut de protection ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :**

1. INVITE les responsables des États qui abritent des écosystèmes méditerranéens à établir des politiques, des objectifs et des mécanismes de soutien aux fins de renforcer la protection et la gestion, et de ralentir la transformation des écosystèmes méditerranéens.
2. INVITE EN OUTRE la société civile et les organisations non gouvernementales à soutenir les initiatives visant à renforcer la protection et à ralentir la transformation des écosystèmes méditerranéens.
3. DEMANDE aux administrateurs des écosystèmes aquatiques et terrestres méditerranéens d'envisager la gestion et la conservation de la diversité biologique dans le contexte de paysages plus vastes, dans lesquels différents degrés, types de gouvernance et objectifs de protection sont associés à des modes d'utilisation des terres et de l'eau favorables au maintien de la diversité biologique (telles que l'agriculture et la production énergétique) pour créer des « paysages vivants », dans lesquels les besoins liés à la diversité biologique et aux fonctions des écosystèmes sont pleinement satisfaits et intégrés aux moyens d'existence des populations humaines.
4. RECOMMANDE que les membres de l'UICN prennent les mesures immédiates suivantes, entre la 4e Session et la 5e Session du Congrès mondial de la nature :
  - a) définir les goulets d'étranglement au niveau de la capacité et de l'information qui font obstacle à la conservation des écosystèmes méditerranéens dans chaque région de leur répartition mondiale ;
  - b) unir leurs efforts pour surmonter ces obstacles en créant, appuyant et participant à un Réseau mondial d'action méditerranéen afin d'encourager la collaboration et les échanges de connaissances, et de renforcer les capacités liées à ce type d'habitat menacé et trop souvent négligé ;
  - c) fixer des objectifs pour des réseaux plus vastes d'aires protégées publiques et privées intégrées dans les paysages avoisinants utilisés par l'homme, aux fins de résoudre la crise que traversent actuellement les systèmes méditerranéens ; et
  - d) encourager l'adoption de différentes catégories et appellations pour la gestion des aires protégées situées au cœur de paysages gérés plus vastes, en se fondant sur les besoins biologiques et sociaux.
5. DEMANDE l'engagement renouvelé de la société civile et des États du biome méditerranéen à collaborer avec les industries d'exploitation des ressources naturelles des régions méditerranéennes, notamment au niveau de l'agriculture, et l'engagement des municipalités, afin d'établir des pratiques durables à long terme favorisant une gestion de l'eau et des sols compatible avec la conservation et encourageant la mise en réserve de zones et la conservation de terrains privés aux fins d'assurer la protection des derniers habitats méditerranéens prioritaires.

6. RECOMMANDE l'établissement d'un groupe de travail composé des chefs de gouvernement des États du biome méditerranéen, aux fins de faciliter la coopération et la collaboration au service de la protection et du développement durable de ce biome.
7. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de renforcer et de privilégier l'application et le respect des cadres politiques existants pour assurer la conservation de la diversité biologique au sein des écosystèmes méditerranéens, y compris la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), et le Réseau Natura 2000 de l'Union européenne.
8. PRIE ENFIN les responsables gouvernementaux et non gouvernementaux de la conservation en Méditerranée de faire rapport aux membres de l'UICN à la 5e Session du Congrès mondial de la nature sur les progrès accomplis à l'échelle mondiale et régionale par rapport aux thèmes susmentionnés, de faire le point et de définir les mesures supplémentaires qui s'imposent pour assurer la conservation efficace des écosystèmes méditerranéens du monde entier.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.